

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :

20 janvier 2020

Date de l'affichage :

20 janvier 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-558

Demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour la sécurisation d'un carrefour

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200128-D2020-558-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2020

Affichage : 29/12/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 28 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laurence BADEI

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC et Jacques CAVAILLÈS.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. France MIRTO (procuration à Josiane AILLAUD), Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA), Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Benoît SANTINI (procuration à Frédéric FRIZET), Laure LEPROVOST (procuration à Agnès ROMANO) et Nadia NACEUR (procuration à Jacques CAVAILLES).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Mireille CLEMENT, Hervé OUDART, Claude PLEINDOUX Jérôme CAPRARA, Nicole TOURRE et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

L'intersection, située entre le boulevard Louis Guichard et l'avenue Frédérique Mistral, est considérée comme le point noir en matière de circulation à Aubignan. Cet axe est fréquenté par 10 000 véhicules en moyenne par jour. De longues files d'attente font perdre patience aux automobilistes et l'absence de cheminement piétonnier rend ce carrefour dangereux. Aussi, la création d'un giratoire est nécessaire afin de fluidifier et de sécuriser cette intersection.

La Mairie d'AUBIGNAN a mandaté Nathalie Bonnet du Cabinet NB INFRA pour réfléchir à l'organisation de ce carrefour. Est associée à cette démarche, l'Agence Routière de Carpentras car le Département est propriétaire des voies Jean-Henri Fabre et Louis Guichard (RD 55).

Un avant-projet a été présenté aux élus et met en avant :

- la création d'un carrefour giratoire avec un îlot central franchissable à l'intersection des avenues Louis Guichard/Majoral Jouve,
- un changement de priorité au niveau du carrefour Frédéric Mistral/Jean-Henri Fabre (route de Sarrians) avec la mise en place d'un « cédez le passage » et l'obligation de tourner à droite pour les véhicules venant de Sarrians,
- La création d'un parking de 13 places sur la parcelle AO n°1 en lieu et place de l'ancienne station-service vouée à être détruite.

Ces importants travaux, qui devraient commencer au printemps prochain, ont pour but de fluidifier la circulation et de faciliter la sortie des véhicules venant des routes de Caromb et de Sarrians et de sécuriser le cheminement piétonnier.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 354 643,00 € HT soit 425 571,60 € TTC, réparti comme suit :

- Maitrise d'œuvre : 23 040,00 € HT ;
- Etudes : 1 160,00 € HT ;
- Travaux (consultation en cours) : 330 443,00 € HT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2020-558

Demande de subvention au
titre de la DETR 2020 pour la
sécurisation d'un carrefour

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200128-D2020-558-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2020

Affichage : 29/12/2019

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Guy REY

(Signature et cachet)

Le plan de financement prévisionnel des travaux s'établit donc comme suit :

▶ DETR - Etat - (35 %) :	124 125,00 €
▶ Participation communale (65 %) :	230 518,00 €
▶ MONTANT TOTAL HT :	354 643,00 €

La date limite du dépôt des dossiers de subvention est fixée au 30 janvier 2020.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur la possibilité de procéder à cette demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour l'aménagement d'un giratoire et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette demande de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU l'article R.2334-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Ouïe l'exposé de Monsieur Guy MOURIZARD, Adjoint aux Services Techniques et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : D'approuver la demande de subvention au titre de la DETR 2020 à hauteur de 230 218,00 € pour la participation au financement des travaux de sécurisation du carrefour située à l'intersection du boulevard Louis Guichard et de l'avenue majoral Jouve.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette demande.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :
20 janvier 2020

Date de l'affichage :
20 janvier 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-559

Ouverture de crédits 2020 en section d'investissement - Budget Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

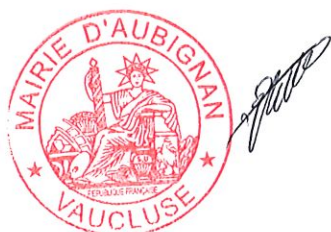
084-218400042-20200128-D2020-559-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2020

Affichage : 29/12/2019

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Guy REY
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 28 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laurence BADEI

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC et Jacques CAVAILLÈS.

Absents ayant donnés procuration : Mmes et MM. France MIRTO (procuration à Josiane AILLAUD), Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA), Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Benoît SANTINI (procuration à Frédéric FRIZET), Laure LEPROVOST (procuration à Agnès ROMANO) et Nadia NACEUR (procuration à Jacques CAVAILLÈS).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Mireille CLEMENT, Hervé OUDART, Claude PLEINDOUX Jérôme CAPRARA, Nicole TOURRE et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent ».

Les membres du Conseil municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en dépense d'investissement au budget prévisionnel 2019 (décisions modificatives et reports inclus) soit 2 556 815,72 €. Ainsi, le montant global des crédits pouvant être ouverts jusqu'à l'adoption définitive du budget est de, repartis par chapitre comme suit :

Chapitres	Crédits ouverts en 2019	Crédits pouvant être autorisés en 2020
20	190 000,00 €	47 500,00 €
21	2 266 815,72€	566 703,93 €
23	1 000 000,00 €	250 000,00 €
Total	2 556 815,72 €	864 203,93 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur André CAMBE, Adjoint au Maire d'AUBIGNAN et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 864 203,93 € soit le 1/4 des dépenses d'investissement 2019 (décisions modificatives et reports inclus).

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :

20 janvier 2020

Date de l'affichage :

20 janvier 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-560

Solde des fonds de concours en faveur de dépenses d'investissement - Commune d'AUBIGNAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200128-D2020-560-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2020

Affichage : 29/12/2019

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Guy REY

(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 28 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laurence BADEI

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC et Jacques CAVAILLÈS.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. France MIRTO (procuration à Josiane AILLAUD), Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA), Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Benoît SANTINI (procuration à Frédéric FRIZET), Laure LEPROVOST (procuration à Agnès ROMANO) et Nadia NACEUR (procuration à Jacques CAVAILLÈS).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Mireille CLEMENT, Hervé OUDART, Claude PLEINDOUX Jérôme CAPRARA, Nicole TOURRE et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

Le dispositif des fonds de concours pour les investissements et équipements de proximité que la CoVe a institué sur cette mandature pour un montant de 25 000,00 € par commune (hors Carpentras), affiche un solde créditeur de 4 669,54 € pour Aubignan. Afin de ne pas perdre cette subvention, il convient donc de l'affecter à une dépense d'investissement. Aussi, la mairie d'AUBIGNAN propose que cette subvention participe aux dépenses liées à la réfection d'une partie du chemin de la Combe, entre le cimetière et la traverse de la Chicane. L'entreprise COLAS-MEDITERRANEE a été mandatée, dans le cadre du marché à bons de commandes, pour réaliser ces travaux dont le coût est de 35 880,00 € HT (43 056,00 € TTC).

Le plan de financement serait le suivant (sur les montants hors taxes) :

- Part communale : 31 210,46 € (soit 86,99 %)
- Part de la CoVe : 4 669,54€ (soit 13,01 %)
- TOTAL : 35 880,00 €

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver la demande de subvention pour un montant de 4 669,54 € au titre des fonds de concours de la CoVe et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après débat ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 : D'approuver la demande de subvention pour un montant de 4 669,54 € au titre des fonds de concours 2019 de la CoVe pour la participation aux travaux de réfection du chemin de la Combe.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette demande.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :

20 janvier 2020

Date de l'affichage :

20 janvier 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-561

Attribution du marché de travaux concernant l'Aménagement des chemins du Moulin Neuf et du Vas

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200128-D2020-561-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2020

Affichage : 29/12/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 28 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laurence BADEI

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC et Jacques CAVAILLÈS.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. France MIRTO (procuration à Josiane AILLAUD), Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA), Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Benoît SANTINI (procuration à Frédéric FRIZET), Laure LÉPROVOST (procuration à Agnès ROMANO) et Nadia NACEUR (procuration à Jacques CAVAILLES).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Mireille CLEMENT, Hervé OUDART, Claude PLEINDOUX Jérôme CAPRARA, Nicole TOURRE et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

Les travaux d'aménagement des chemins du Moulin Neuf et du Vas sont prévus prochainement. Ils font suite à l'enfouissement des réseaux secs pris en charge en totalité par le Syndicat d'Electrification de Vaucluse. Pour la mise en œuvre de ce chantier, la commune d'AUBIGNAN a signé un marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude ARTELIA. Un appel d'offres a été publié sur le site de la mairie d'AUBIGNAN et sur le site www.e-marchespublics.com en date du 4 novembre 2019, pour 3 lots :

- Lot n°1 : Voirie et réseaux divers ;
- Lot n°2 : Espaces verts ;
- Lot n°3 : Signalisation et mobilier.

Le marché est composé d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles correspond à :

- Tranche ferme : Aménagement du chemin du Moulin Neuf, entre la route de Caromb et le chemin du Vas. Durée maximum de préparation et de travaux : 13 semaines ;
- Tranche optionnelle n°1 : Aménagement du chemin du Vas, entre le chemin du Moulin Neuf et le camping du Brégoux. Durée maximum de préparation et de travaux : 14 semaines ;
- Tranche optionnelle n°2 : Aménagement du chemin du Moulin Neuf, entre le chemin du Moulin Neuf et la parcelle AN 241. Durée maximum de préparation et de travaux : 8 semaines.

Les estimations prévisionnelles effectuées par le bureau d'études, concernant chacun de ces lots, sont les suivantes :

- 365 000 € HT pour la tranche ferme,
- 358 000 € HT pour la tranche optionnelle 1,
- 87 000 € HT pour la tranche optionnelle 2.

Dans le cadre de ce marché à procédure adaptée, 7 offres ont été transmises par voie dématérialisée. La date limite de réception des offres a été fixée au 27 novembre 2019 à 12h00. Le Cabinet ARTELIA a procédé à l'analyse des offres ainsi qu'à la vérification des bordereaux de prix avant de présenter le résultat de son analyse en commission « Voirie » en décembre 2019. Parmi ces offres, 4 concernent le lot n°1, 1 concerne le lot n°2 et 2 concernent le lot n°3. L'analyse a été effectuée au regard des critères inscrits dans le règlement de consultation à savoir : 40 % pour le critère qualitatif et 60 % pour le critère financier.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS Nord

Commune de
AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2020-561

Attribution du marché de
travaux concernant
l'Aménagement des chemins
du Moulin Neuf et du Vas

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200128-D2020-561-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2020

Affichage : 29/12/2019

Pour le Maire d'AUBIGNAN,
L'Adjoint au Maire



Monsieur André CAMBE
(Signature et cachet)

Il résulte de l'analyse de ces 7 offres les attributions suivantes :

Lots	Entreprises	Tranche ferme en €HT
1- VRD	COLAS-MEDITERRANEE	270 254,75 €
2- Espace verts	PROVENCE-LANUEDOC-ENVIRONNEMENT	14 546,00 €
3- Signalisation	MIDITRAÇAGE	38 403,92 € €
		323 204,67 €

Lots	Entreprises	Tranche optionnelle 1 en €HT
1- VRD	COLAS-MEDITERRANEE	294 007,50 €
2- Espace verts	PROVENCE-LANUEDOC-ENVIRONNEMENT	14 256,00 €
3- Signalisation	MIDITRAÇAGE	9 452,27 €
		317 715,77 €

Lots	Entreprises	Tranche optionnelle 2 en €HT
1- VRD	COLAS-MEDITERRANEE	65 726,25 €
2- Espace verts	PROVENCE-LANUEDOC-ENVIRONNEMENT	4 854,00 €
3- Signalisation	MIDITRAÇAGE	7467,56 € €
		78 047,81 €

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur les attributions proposées concernant les travaux d'aménagement des chemins du Moulin Neuf et du Vas et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur André CAMBE, Maire-Adjoint et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : D'approuver l'attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement des chemins du Moulin Neuf et du Vas aux entreprises proposées par la maîtrise d'œuvre, tel que mentionné dans les tableaux ci-dessus et aux prix susmentionnés.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces du marché ainsi que tous les documents ou pièces relatifs aux travaux d'aménagement des chemins du Moulin Neuf et du Vas et de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget selon l'article L2122-22 du CGCT.

ARTICLE 3 : De dire que les crédits correspondants à cette dépense sont prévus au budget 2020 de la commune d'AUBIGNAN.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :
20 janvier 2020

Date de l'affichage :
20 janvier 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-562
Indemnité de conseil du trésorier de septembre à décembre 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200128-D2020-562-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2020

Affichage : 03/02/2020

Pour le Maire d'AUBIGNAN,
L'Adjoint faisant fonction



Monsieur André CAMBE
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 28 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laurence BADEI

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC et Jacques CAVAILLÈS.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. France MIRTO (procuration à Josiane AILLAUD), Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA), Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Benoît SANTINI (procuration à Frédéric FRIZET), Laure LEPROVOST (procuration à Agnès ROMANO) et Nadia NACEUR (procuration à Jacques CAVAILLÈS).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Mireille CLEMENT, Hervé OUDART, Claude PLEINDOUX Jérôme CAPRARA, Nicole TOURRE et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

Madame Annie-Laure TIVOLI, comptable public en charge des fonctions de receveur à la Direction Générale des Finances Publiques, a adressé à la mairie d'AUBIGNAN le décompte de ses indemnités de conseil pour les 4 derniers mois de 2019 établi sur la moyenne annuelle des dépenses des 3 derniers exercices proratisés (2016-2017-2018). Cette indemnité s'élève à 276,05 €.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le versement de cette indemnité à Mme GIULIANI.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur André CAMBE, Adjoint au Maire et après débat ;

DECIDE À LA MAJORITE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le versement d'une indemnité de conseil à Madame Annie-Laure TIVOLI dans le cadre de ses missions d'assistance aux collectivités d'un montant de 276,05 €.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

3 voix contre : Stéphane GAUBIAC, Nadia NACEUR et Jacques CAVAILLÈS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :
20 janvier 2020

Date de l'affichage :
20 janvier 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-563
Opération "Façades"
Contrat d'intervention et convention d'assistance 2020-2021 avec SOLIHA 84

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200128-D2020-563-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2020

Affichage : 03/02/2020

Pour le Maire d'AUBIGNAN,
L'Adjoint faisant fonction



Monsieur André CAMBE
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 28 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laurence BADEI

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC et Jacques CAVAILLÈS.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. France MIRTO (procuration à Josiane AILLAUD), Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA), Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Benoît SANTINI (procuration à Frédéric FRIZET), Laure LEPROVOST (procuration à Agnès ROMANO) et Nadia NACEUR (procuration à Jacques CAVAILLÈS).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Mireille CLEMENT, Hervé OUDART, Claude PLEINDOUX Jérôme CAPRARA, Nicole TOURRE et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

SOLIHA 84 propose à la mairie d'AUBIGNAN de pérenniser le « Point Info Amélioration de l'Habitat » dit « Opération façades » pour 2020-2021 dans le cadre d'un contrat d'intervention et de signer une convention pour la gestion des fonds de l'Opération Façades pour le suivi de l'attribution des fonds.

L'animateur du point Info « Amélioration de l'Habitat » intervient à raison de 3 heures par mois. L'objectif de ce contrat d'intervention est de permettre la réhabilitation de 12 façades.

A travers la reconduction du contrat d'intervention et de la convention de gestion des fonds, la mairie d'AUBIGNAN affirme sa volonté d'aider les particuliers dont la propriété est située dans le périmètre d'intervention, en participant au financement de la réfection de façades par le versement d'une subvention plafonnée à 2 287,00 € par opération. Cette subvention pourra être complétée par une subvention départementale et une subvention régionale.

Pour la commune d'AUBIGNAN, le montant annuel de ces missions s'élève à 4 500,00 €.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur la reconduction du contrat d'intervention et de la convention de gestion des fonds pour les années 2020-2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, Adjoint au Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver la reconduction du contrat d'intervention de pérenniser le « Point Info Amélioration de l'Habitat » et de signer une convention pour la gestion des fonds de l'Opération Façades pour le suivi de l'attribution des fonds pour les années 2020-2021 pour un montant de 4 500,00 € par an.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :

20 janvier 2020

Date de l'affichage :

20 janvier 2020

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2020-564

Modification du périmètre
« Opération Façades »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200128-D2020-564-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2020

Affichage : 03/02/2020

Pour le Maire d'AUBIGNAN,
L'Adjoint faisant fonction



Monsieur André CAMBE

(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 28 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laurence BADEI

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC et Jacques CAVAILLÈS.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. France MIRTO (procuration à Josiane AILLAUD), Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA), Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Benoît SANTINI (procuration à Frédéric FRIZET), Laure LEPROVOST (procuration à Agnès ROMANO) et Nadia NACEUR (procuration à Jacques CAVAILLÈS).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Mireille CLEMENT, Hervé OUDART, Claude PLEINDOUX Jérôme CAPRARA, Nicole TOURRE et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

En date du 5 novembre 2015 a été approuvée l'instauration d'un périmètre permettant à la commune d'Aubignan, associée au Conseil départemental de Vaucluse et à la Région Sud PACA, d'intervenir financièrement auprès des propriétaires souhaitant valoriser leur bien immobilier par la réfection de leurs façades. En date du 10 octobre 2018, ce périmètre a été élargi. Il est proposé d'étendre ce périmètre à certaines maisons situées en bordure des avenues Frédéric Mistral, Joseph Roumanille et Anselme Mathieu, rues Porte de France, du Copperdu et de la Poterne, chemins de Patin et de la Combe. Cet élargissement a pour objectif de dynamiser la réfection des façades sur ces voies.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver cette extension du périmètre à compter du 1^{er} février 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver l'extension du périmètre d'intervention relatif à l'«Opération Façades» selon le plan ci-annexé à compter du 1^{er} février 2020.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :

20 janvier 2020

Date de l'affichage :

20 janvier 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-565

Ressources Humaines :
Embauche de CEE durant les vacances d'hiver, de CDD et de contrats PEC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200128-D2020-565-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2020

Affichage : 03/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 28 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laurence BADEI

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC et Jacques CAVAILLÈS.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. France MIRTO (procuration à Josiane AILLAUD), Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA), Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Benoît SANTINI (procuration à Frédéric FRIZET), Laure LEPROVOST (procuration à Agnès ROMANO) et Nadia NACEUR (procuration à Jacques CAVAILLÈS).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Mireille CLEMENT, Hervé OUDART, Claude PLEINDOUX Jérôme CAPRARA, Nicole TOURRE et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

La commission du Personnel s'est réunie les 16 janvier dernier et a examiné les différents contrats de travail des agents de la collectivité. Ainsi, pour le bon fonctionnement du centre de loisirs durant les prochaines vacances scolaires d'hiver Clémence PAGANO, la Directrice du CLSH a évalué le nombre d'animateurs nécessaires comme suit :

- 1 CEE non diplômé pour une durée de 11 jours dont 1 jour de préparation ;
- 1 CEE non diplômé pour une durée de 6 jours dont 1 jour de préparation ;
- 2 CEE stagiaires BAFA pour une durée de 6 jours dont 1 jour de préparation ;
- 2 CEE BAFA pour une durée de 11 jours dont 1 jour de préparation ;
- 3 CEE BAFA pour une durée de 6 jours dont 1 jour de préparation ;
- 1 CEE BAFA pour une durée de 5 jours dont 1 jour de préparation (Rémy DEVILLARD) ;
- 1 CEE Adjointe à la direction pour une durée de 11 jours dont 1 jour de préparation.

Concernant les temps périscolaire (garderie/midi-deux) et extrascolaire (mercredi), il est nécessaire de prévoir 1 CDD en accroissement d'activité et 2 contrats aidés de type Parcours Emploi Compétences :

- 1 CDD du 03/02/2020 au 14/02/2020 pour accroissement d'activité sur la base de 30h30 par semaine ;
- 1 contrat aidé de type Parcours Emploi Compétences en faveur de Sylvain ORTIZ du 31/01/2020 au 30/01/2021 en tant qu'agent d'animation sur la base de 35h00 par semaine ;
- 1 contrat aidé de type Parcours Emploi Compétences en faveur de Marie VALOATTO du 02/03/2020 au 01/03/2021 en tant qu'agent d'animation sur la base de 30h30 par semaine.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2020-565

Ressources Humaines :
Embauche de CEE durant les
vacances d'hiver, de CDD et
de contrats PEC

Enfin, le contrat de travail d'Anaïs DONNADIEU arrivant à échéance le 29/02/2020, il est nécessaire de prévoir sa prorogation. La commission du Personnel propose de reconduire son contrat du 01/03/2020 au 31/03/2020 en tant qu'agent d'entretien au sein du service restauration scolaire (31h00) en CDD pour accroissement saisonnier d'activité.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver les propositions ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur Daniel SERRA, Adjoint au Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le recrutement d'agents nécessaires au bon fonctionnement des services tel que mentionné ci-dessus.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200128-D2020-565-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2020

Affichage : 03/02/2020

Pour le Maire d'AUBIGNAN,
L'Adjoint faisant fonction



Monsieur André CAMBE

(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :
20 janvier 2020

Date de l'affichage :
20 janvier 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-566

CLSH : Fixation des tarifs du séjour ski au Mont Serein

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200128-D2020-566-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2020

Affichage : 03/02/2020

**Pour le Maire d'AUBIGNAN,
L'Adjoint faisant fonction**



Monsieur André CAMBE
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 28 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laurence BADEI

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC et Jacques CAVAILLÈS.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. France MIRTO (procuration à Josiane AILLAUD), Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA), Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Benoît SANTINI (procuration à Frédéric FRIZET), Laure LEPROVOST (procuration à Agnès ROMANO) et Nadia NACEUR (procuration à Jacques CAVAILLÈS).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Mireille CLEMENT, Hervé OUDART, Claude PLEINDOUX Jérôme CAPRARA, Nicole TOURRE et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

Le centre de loisirs municipal « Les petites Canailles » organise un séjour ski au Mont Serein pouvant accueillir 15 participants maximum de 7 à 12 ans du 18 au 21 février 2020 en pension complète. La mairie d'AUBIGNAN participe à hauteur de 20 % pour les enfants habitant la commune. Le tarif pour les jeunes aubignannais (participation communale comprise) est de 240 €. Pour les non aubignannais, le tarif est fixé à 300 €. Dans le cas où la neige ne serait pas au rendez-vous, des activités de pleine nature seront proposées. Les tarifs seraient alors les suivants : 138 € pour les aubignannais et 172 € pour les non-aubignannais.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'organisation du séjour ski au Mont Serein dans le cadre du CLSH « Les Petites Canailles » et à approuver les tarifs précédemment cités.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur Daniel SERRA, Adjoint au Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver l'organisation d'un séjour ski au Mont Serein du 18 au 21 février 2020 aux tarifs suivants :

- Si présence de neige : 240 € pour les aubignannais et 300 € pour les non-aubignannais ;
- En cas d'absence de neige les tarifs seront de 138 € pour les aubignannais et de 172 € pour les non-aubignannais.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :

20 janvier 2020

Date de l'affichage :

20 janvier 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-567

Adhésion au service commun de la CoVe : Innovation numérique du territoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-21840042-20200128-D2020-567-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2020

Affichage : 03/02/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 28 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laurence BADEI

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC et Jacques CAVAILLÈS.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. France MIRTO (procuration à Josiane AILLAUD), Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA), Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Benoît SANTINI (procuration à Frédéric FRIZET), Laure LEPROVOST (procuration à Agnès ROMANO) et Nadia NACEUR (procuration à Jacques CAVAILLÈS).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Mireille CLEMENT, Hervé OUDART, Claude PLEINDOUX Jérôme CAPRARA, Nicole TOURRE et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

La CoVe a constitué un service commun de l'innovation numérique. A l'instar du service commun du droit des sols, ce nouveau service propose aux communes qui souhaitent y adhérer un éventail de services à choisir à la carte à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Volet n°1 : Cartographie et système d'informations géographiques dont Aubignan bénéficie déjà mais dont la convention est arrivée à son terme le 31 décembre dernier.

- Volet n°2 : Mise à disposition des communes d'un délégué à la protection des données personnelles, le « DPO » dont chaque commune doit se doter pour se mettre en conformité avec le règlement national sur la protection des données.

- Volet n°3 : Publication des données en accès libre.

- Volet n°4 : Gestion de l'informatique, de la téléphonie, du numérique de la commune. La mise en place de ce service ne peut pas être immédiate et doit passer par une phase de diagnostic de façon à être opérationnel à partir de 2021.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'intégration de la ville d'AUBIGNAN dans ce service commun de l'Innovation numérique du Territoire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion précisant les modalités d'organisation de ce service.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D'approuver l'intégration de la ville d'AUBIGNAN aux volets 1, 2 et 3 proposés par le service commun « Innovation numérique du territoire » à compter du 1^{er} janvier 2020.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS Nord

Commune de
AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2020-567

Adhésion au service commun
de la CoVe : Innovation
numérique du territoire

ARTICLE 2 : D'approuver la réalisation d'un diagnostic relatif à l'informatique et à la téléphonie afin de pouvoir intégrer le service n°4 dès que possible.

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun de l'Innovation numérique du Territoire.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200128-D2020-567-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2020

Affichage : 03/02/2020

Pour le Maire d'AUBIGNAN,
L'Adjoint faisant fonction



Monsieur André CAMBE
(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
CARPENTRAS Nord

Commune de
AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :
20 janvier 2020

Date de l'affichage :
20 janvier 2020

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2020-568
Convention de mise à disposition de biens communaux auprès du Syndicat Rhône Ventoux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200128-D2020-568-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2020
Affichage : 03/02/2020

Pour le Maire d'AUBIGNAN,
L'Adjoint faisant fonction



Monsieur André CAMBE
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 28 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laurence BADEI

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC et Jacques CAVAILLÈS.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. France MIRTO (procuration à Josiane AILLAUD), Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA), Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Benoît SANTINI (procuration à Frédéric FRIZET), Laure LÉPROVOST (procuration à Agnès ROMANO) et Nadia NACEUR (procuration à Jacques CAVAILLÈS).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Mireille CLEMENT, Hervé OUDART, Claude PLEINDOUX Jérôme CAPRARA, Nicole TOURRE et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

Une convention de mise à disposition de biens communaux entre la ville d'AUBIGNAN et le syndicat Rhône Ventoux doit être établie afin de définir les parcelles concernées par cette mise à disposition et d'en fixer les modalités. Il s'agit d'une mise à disposition de parcelles appartenant à la commune d'Aubignan servant de terrain d'assiette de la station d'épuration envers le Syndicat des Eaux Rhône Ventoux dans le cadre de l'exercice de la compétence des eaux usées. Le syndicat pourra ainsi réaliser tous travaux nécessaires au bon fonctionnement et à l'exploitation du site.

Les parcelles concernées par cette mise à disposition sont cadastrées section BH n° 86, 89, 90, 92, 93, 95, 96, 99, 101 et 107.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver la convention de mise à disposition de biens communaux entre la mairie d'AUBIGNAN et le Syndicat Rhône Ventoux et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur André CAMBE, Adjoint au Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver la convention de mise à disposition des parcelles cadastrées section BH n° 86, 89, 90, 92, 93, 95, 96, 99, 101 et 107 entre la mairie d'AUBIGNAN et le Syndicat Rhône Ventoux et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :

20 janvier 2020

Date de l'affichage :

20 janvier 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-569

Motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200128-D2020-569-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2020

Affichage : 03/02/2020

Pour le Maire d'AUBIGNAN,
L'Adjoint faisant fonction



Monsieur André CAMBE

(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 28 janvier à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laurence BADEI

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC et Jacques CAVAILLÈS.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. France MIRTO (procuration à Josiane AILLAUD), Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA), Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Benoît SANTINI (procuration à Frédéric FRIZET), Laure LEPROVOST (procuration à Agnès ROMANO) et Nadia NACEUR (procuration à Jacques CAVAILLÈS).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Mireille CLEMENT, Hervé OUDART, Claude PLEINDOUX Jérôme CAPRARA, Nicole TOURRE et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

La filière vin est soumise depuis la mi-octobre 2019 à l'importation sur le territoire des USA à des droits de 25% sur la valeur de la plupart des vins. Les présidents des organisations professionnelles nationales ont été reçus par les différentes ministres concernés, mais force est de constater qu'aucune solution n'est en vue. La décision des USA est en effet légale et autorisée par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans le cadre du conflit sur des subventions illégales accordées à Airbus pendant de nombreuses années.

Il est impossible de savoir quand cette situation cessera. Pire, les USA sont en train d'examiner la possibilité de taxer encore plus fortement l'ensemble des produits issus de nos vignes (vins et eaux-de-vie) jusqu'à 100%.

Les USA constituent le 1^{er} marché à l'exportation pour notre filière et représentent 1,7 milliards d'euros de chiffres d'affaire pour les seuls vins. Ce score est réalisé par 6000 entreprises au profit de l'ensemble d'une filière et de l'ensemble de leurs fournisseurs installés sur le territoire national. Ce marché est irremplaçable. La taxation à 25% va avoir pour conséquence de sortir du marché la plupart des vins français. Ils seront remplacés par des vins non taxés pour de longues années. Les vins resteront sur le marché national et il risque de s'en suivre une grave crise économique pour la filière. De nombreuses défaillances d'entreprises sont à envisager ainsi que des arrachages.

Aussi, les membres du conseil municipal sont invités à adopter la motion de soutien à la filière vins et eaux-de-vie de vin.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE UNIQUE : D'adopter la motion de soutien en faveur de la filière vins et eaux-de-vie de vin telle qu'annexée à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :
28 février 2020

Date de l'affichage :
28 février 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-570
Approbation du compte de gestion 2019 de la commune établi par le receveur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200305-D2020-570-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020

Affichage : 09/03/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Guy REY
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 5 mars à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laure LEPROVOST

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, France MIRTO, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Jean-Louis AZARD, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Laure LEPROVOST, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC Nadia NACEUR, Jacques CAVAILLÈS et Nicole TOURRE.

Absents ayant donnés procuration : MM. Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA) et Hervé OUDART (procuration à Guy REY).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Benoît SANTINI, Mireille CLEMENT, Claude PLEINDOUX, Jérôme CAPRARA, et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

Le compte de gestion représente la photographie de l'exercice comptable de l'année écoulée (2019). Il reprend l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées par la Trésorière Principale et fait apparaître le résultat de l'exercice antérieur.

Pour budget de la commune d'AUBIGNAN, le résultat total de clôture (résultat cumulé) 2019 est de 1 062 325,88 €, dont 632 676,07 € apparaissent en excédent d'investissement et 429 649,81 € en excédent de fonctionnement.

Pour l'assemblée délibérante, il s'agit d'approuver le compte de gestion établi par Madame la Trésorière Principale de Carpentras relatif au budget de la commune d'AUBIGNAN pour l'exercice 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU l'article L.2121-31 du CGCT ;
- Ouïe l'exposé de Monsieur André CAMBE, Adjoint au Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le compte de gestion de 2019 du budget de la commune d'AUBIGNAN, établi par Madame la Trésorière Principale de Carpentras.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :
28 février 2020

Date de l'affichage :
28 février 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-571
Compte Administratif 2019
de la Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200305-D2020-571-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020

Affichage : 09/03/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Guy REY
(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 5 mars à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laure LEPROVOST

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, France MIRTO, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Jean-Louis AZARD, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Laure LEPROVOST, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC Nadia NACEUR, Jacques CAVAILLÈS et Nicole TOURRE.

Absents ayant donné procuration : MM. Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA) et Hervé OUDART (procuration à Guy REY).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Benoît SANTINI, Mireille CLEMENT, Claude PLEINDOUX, Jérôme CAPRARA, et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

Comme le Compte de Gestion qui est dressé par le Trésorier, comptable public, Monsieur le Maire, ordonnateur des Finances de la commune, doit également et annuellement, dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses correspondant à l'exécution du budget de la commune d'AUBIGNAN.

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	5 024 767,62 €	4 937 941,82 €
Section d'Investissement	1 800 842,64 €	2 739 751,59 €
Reports de l'exercice N-1 Fonctionnement	0 €	516 475,61 €
Reports de l'exercice N-1 Investissement	306 232,88 €	0 €
TOTAL réalisations + reports	7 131 843,14 €	8 194 169,02 €
RAR 2019	100 000 €	0 €
RESULTAT CUMULE	7 231 843,14 €	8 194 169,02 €

Le Compte Administratif 2019 d'AUBIGNAN étant identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier principal et présentant le même résultat pour l'exercice 2019, il est proposé au Conseil municipal de l'approuver.

En tant qu'ordonnateur des finances communales, Monsieur le Maire ne participe pas au vote de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Ouïe l'exposé de M. André CAMBE, Maire-Adjoint et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le Compte Administratif 2019 de la commune d'AUBIGNAN.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :

28 février 2020

Date de l'affichage :

28 février 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-572

**Débat d'Orientation
Budgétaire 2020**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200305-D2020-572-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020

Affichage : 09/03/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 5 mars à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : **Monsieur le MAIRE et de Madame Laure LEPROVOST**

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, France MIRTO, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Jean-Louis AZARD, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Laure LEPROVOST, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC Nadia NACEUR, Jacques CAVAILLÈS et Nicole TOURRE.

Absents ayant donné procuration : MM. Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA) et Hervé OUDART (procuration à Guy REY).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Benoît SANTINI, Mireille CLEMENT, Claude PLEINDOUX, Jérôme CAPRARA, et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants et groupements comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. L'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour les mettre à même d'exercer effectivement leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Toute délibération relative à l'adoption du budget non précédée, d'un débat d'orientation budgétaire distinct, est entachée d'illégalité et peut être annulée par le juge administratif. Les collectivités concernées devront joindre à la délibération attestant de la tenue du débat d'orientation budgétaire la note explicative de synthèse suffisamment détaillée transmise aux membres de l'organe délibérant préalablement à la séance au cours de laquelle se tient le débat d'orientation budgétaire. La délibération relative au DOB doit être transmise au préfet, pour visa et contrôle de légalité.

Le rapport d'Orientation Budgétaire est présenté aux membres du Conseil municipal en vue d'un débat. Il revient sur l'exercice 2019 et présente les orientations budgétaires pour 2020.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le rapport d'Orientation Budgétaire 2020 présenté.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2020-572
Débat d'Orientation
Budgétaire 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur André CAMBE, Adjoint au Maire, délégué aux Finances et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le rapport d'orientation budgétaire de la commune présentant les orientations budgétaires 2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

2 abstentions : Stéphane GAUBIAC et Jacques CAVAILLES.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200305-D2020-572-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020

Affichage : 09/03/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Guy REY
(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :

28 février 2020

Date de l'affichage :

28 février 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-573

Remboursement de frais à la commune par le CCAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200305-D2020-573-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020

Affichage : 09/03/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Guy REY

(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 5 mars à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : **Monsieur le MAIRE et de Madame Laure LEPROVOST**

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, France MIRTO, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Jean-Louis AZARD, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Laure LEPROVOST, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC Nadia NACEUR, Jacques CAVAILLÈS et Nicole TOURRE.

Absents ayant donné procuration : MM. Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA) et Hervé OUDART (procuration à Guy REY).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Benoît SANTINI, Mireille CLEMENT, Claude PLEINDOUX, Jérôme CAPRARA, et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

Il convient de prendre une délibération de principe relative au remboursement des frais à la collectivité par le CCAS correspondant aux deux agents exerçant leur activité auprès de cette structure selon les bases suivantes :

- Un agent à temps complet soit sur la base de 100 % du salaire brut annuel auquel s'ajoutent les charges ;
- Un deuxième agent à temps partiel soit sur la base de 50 % du salaire annuel auquel s'ajoutent les charges.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces bases de remboursement dont les crédits seront imputés à l'article 70841 des recettes de fonctionnement du budget de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Madame Josiane AILLAUD, Conseillère municipale et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le principe de remboursement du CCAS à la commune d'AUBIGNAN concernant les charges de personnel comme suit :

- Remboursement des salaires d'un agent à temps complet soit sur la base de 100 % du salaire brut annuel auquel s'ajoutent les charges ;
- Remboursement des salaires d'un deuxième agent à temps partiel soit sur la base de 50 % du salaire annuel auquel s'ajoutent les charges.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :
28 février 2020

Date de l'affichage :
28 février 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-574
Mise à jour des tarifs du centre-de-loisirs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200305-D2020-574bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2020

Affichage : 11/03/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 5 mars à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laure LEPROVOST

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, France MIRTO, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Jean-Louis AZARD, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Laure LEPROVOST, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC Nadia NACEUR, Jacques CAVAILLÈS et Nicole TOURRE.

Absents ayant donné procuration : MM. Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA) et Hervé OUDART (procuration à Guy REY).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Benoît SANTINI, Mireille CLEMENT, Claude PLEINDOUX, Jérôme CAPRARA, et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

La commission Restauration scolaire s'est réunie le 19 février dernier afin de travailler sur la modification des tarifs liés au centre de loisirs afin. En effet, certains tarifs proposés aux usagers aubignannais sont inférieurs à ceux proposés aux usagers non aubignannais. Actuellement, les tarifs sont les suivants :

Type de prestations	USAGERS AUBIGNANNAIS		USAGERS EXTERIEURS	
	QF < à 1046	QF < à 1046	QF < à 1046	QF > à 1046
Journée simple	7,00 €	8,50 €	8,40 €	10,20 €
Journée avec initiation ou stage	10,00 €	11,50 €	12,00 €	13,80 €
½ journée simple	4,00 €	5,50 €	5,00 €	6,60 €
½ journée avec initiation ou stage	7,00 €	8,50 €	8,40 €	10,20 €
Journée avec sortie	10,00 €	11,50 €	12,00 €	13,80 €

Il est proposé les tarifs suivants :

Type de prestations	USAGERS AUBIGNANNAIS		USAGERS EXTERIEURS	
	Quotient familial < à 1046	Quotient familial < à 1046	Quotient familial < à 1046	Quotient familial > à 1046
Journée simple	7,00 €	8,40 €	8,50 €	10,20 €
Journée avec initiation ou stage	10,00 €	11,50 €	12,00 €	13,80 €
½ journée simple	4,00 €	5,00 €	5,50 €	6,60 €
½ journée avec initiation ou stage	7,00 €	8,40 €	8,50 €	10,20 €
Journée avec sortie	10,00 €	11,50 €	12,00 €	13,80 €

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces nouveaux tarifs.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2020-574

Mise à jour des tarifs du
centre-de-loisirs

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Madame Laurence BADEI, Adjoint au Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE : D'approuver les nouveaux tarifs tels que proposés ci-après et de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2020.

Type de prestations	USAGERS AUBIGNANAIS		USAGERS EXTERIEURS	
	Quotient familial < à 1046	Quotient familial < à 1046	Quotient familial < à 1046	Quotient familial > à 1046
Journée simple	7,00 €	8,40 €	8,50 €	10,20 €
Journée avec initiation ou stage	10,00 €	11,50 €	12,00 €	13,80 €
½ journée simple	4,00 €	5,00 €	5,50 €	6,60 €
½ journée avec initiation ou stage	7,00 €	8,40 €	8,50 €	10,20 €
Journée avec sortie	10,00 €	11,50 €	12,00 €	13,80 €

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200305-D2020-574bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2020

Affichage : 11/03/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Guy REY

(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :
28 février 2020

Date de l'affichage :
28 février 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-575

Attribution du marché de travaux pour la création d'un giratoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200305-D2020-575-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020

Affichage : 09/03/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 5 mars à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laure LEPROVOST

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, France MIRTO, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Jean-Louis AZARD, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Laure LEPROVOST, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC Nadia NACEUR, Jacques CAVAILLÈS et Nicole TOURRE.

Absents ayant donnés procuration : MM. Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA) et Hervé OUDART (procuration à Guy REY).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Benoît SANTINI, Mireille CLEMENT, Claude PLEINDOUX, Jérôme CAPRARA, et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

La commune d'Aubignan a récemment acquis le terrain d'assiette de l'ancienne station-service permettant ainsi de réaliser le projet d'aménagement d'un giratoire à l'intersection du boulevard Louis Guichard et de l'avenue Frédéric Mistral.

Pour la mise en œuvre de ce chantier, la commune d'AUBIGNAN a signé un marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude NB Infra. Une consultation a été lancée pour la réalisation de ce giratoire, l'aménagement du carrefour situé entre l'avenue Jean-Henri Fabre et l'avenue Frédéric Mistral ainsi que la création d'un parking de 13 places après démolition du bâtiment existant sur le site de la mairie d'AUBIGNAN www.aubignan.fr et sur le site www.e-marchespublics.com.

Cette consultation est divisée en 2 lots :

- Voirie et Réseaux divers ;
- Mobilier urbain et signalisation horizontale et verticale.

Les estimations prévisionnelles effectuées par le bureau d'études, concernant chacun de ces lots, sont les suivantes :

- 288 344,40 € HT pour le lot « VRD »,
- 27 729,00 € HT pour le lot « Signalisation et mobilier urbain ».

Dans le cadre de ce marché à procédure adapté, 5 offres ont été transmises par voie dématérialisée. Le Cabinet NB Infra a procédé à l'analyse des offres reçues.

Parmi ces offres, 4 concernent le lot « VRD », 1 concerne le lot « Signalisation et mobilier urbain ». L'analyse a été effectuée au regard des critères inscrits dans le règlement de consultation à savoir : 60 % pour le critère qualitatif et 40 % pour le critère financier. Il résulte de l'analyse de ces offres les attributions suivantes :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :**

n° 2020-575

Attribution du marché de
travaux pour la création
d'un giratoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200305-D2020-575-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020

Affichage : 09/03/2020

Lots	Entreprises	Giratoire total HT	Carrefour total HT	Parking total HT	Montant total HT
VRD	COLAS- MEDITERRANEE	92 202,50 €	15 606,00 €	67 188,00 €	179 996,50 €
Signalisation	MIDITRAÇAGE	18 708,10 €	5 274,25 €	2 671,60 €	26 653,95 €
		110 910,60 €	20 880,25 €	69 859,60 €	206 650,45 €

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur les attributions proposées concernant la création d'un giratoire à l'intersection du boulevard Louis Guichard et de l'avenue Frédéric Mistral, l'aménagement d'un carrefour à l'intersection des avenues Jean-Henri Fabre et Frédéric Mistral et de la création d'un parking de 13 places en lieu et place de l'ancienne station-service et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : D'approuver l'attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement des chemins du Moulin Neuf et du Vas aux entreprises proposées par la maîtrise d'œuvre, tel que mentionné dans les tableaux ci-dessus et aux prix susmentionnés.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces du marché ainsi que tous les documents ou pièces relatifs aux travaux de création d'un giratoire à l'intersection du boulevard Louis Guichard et de l'avenue Frédéric Mistral, d'aménagement d'un carrefour à l'intersection des avenues Jean-Henri Fabre et Frédéric Mistral et de création d'un parking de 13 places en lieu et place de l'ancienne station-service et de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget selon l'article L.2122-22 du CGCT.

ARTICLE 3 : De dire que les crédits correspondants à cette dépense sont prévus au budget 2020 de la commune d'AUBIGNAN.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Guy REY
(Signature et cachet)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :

28 février 2020

Date de l'affichage :

28 février 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-576

Financement d'une formation BPJEPS en faveur d'un agent

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200305-D2020-576-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020

Affichage : 09/03/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Guy REY

(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 5 mars à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laure LEPROVOST

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, France MIRTO, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Jean-Louis AZARD, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Laure LEPROVOST, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC Nadia NACEUR, Jacques CAVAILLÈS et Nicole TOURRE.

Absents ayant donné procuration : MM. Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA) et Hervé OUDART (procuration à Guy REY).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Benoît SANTINI, Mireille CLEMENT, Claude PLEINDOUX, Jérôme CAPRARA, et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

La commune d'Aubignan organise l'accueil des enfants le matin et le soir dans le cadre d'un conventionnement avec la CAF et la MSA. Ce partenariat nécessite de répondre à un certain nombre de critères dont celui des agents formés pour intégrer l'équipe d'animation. Djamel DIHA est le responsable des temps périscolaires depuis la nouvelle organisation. Djamel DIHA a obtenu de nombreux diplômes dans le domaine de l'animation à l'exception du BPJEPS qui est requis pour être positionné sur le poste de responsable de service. Son expérience et ses diplômes le dispense de passer 1 des trois modules nécessaires à la validation de cette formation. Il doit s'inscrire sur les modules 1 « L'animateur anime des publics » et 2 « L'animateur dirige un ACM ». Le coût de cette formation de 650 heures de formation théorique et de 700 heures de formation pratique est de 4 550,00 €. Djamel DIHA est intéressé pour suivre cette formation pour le conforter dans ses fonctions.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver la prise en charge de cette formation en faveur de Djamel DIHA.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur Daniel SERRA, Adjoint au Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le financement de la formation BPJEPS en faveur de Monsieur Djamel DIHA lequel exerce des missions nécessitant la détention de ce diplôme pour un montant de 4 550,00 €.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de la convocation :

28 février 2020

Date de l'affichage :

28 février 2020

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2020-577

Mise à jour du tableau des effectifs au 05/03/2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20200305-D2020-577-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020

Affichage : 09/03/2020

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Guy REY

(Signature et cachet)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2020 et le 5 mars à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Laure LEPROVOST

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, France MIRTO, Daniel SERRA, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Jean-Louis AZARD, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Laure LEPROVOST, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC Nadia NACEUR, Jacques CAVAILLÈS et Nicole TOURRE.

Absents ayant donné procuration : MM. Alain GUILLAUME (procuration à Daniel SERRA) et Hervé OUDART (procuration à Guy REY).

Absents excusés : Mmes et MM. Coraline LEONARD, Benoît SANTINI, Mireille CLEMENT, Claude PLEINDOUX, Jérôme CAPRARA, et Pierre GÉRENTON.

Exposé des motifs

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs municipaux suite aux décisions prises par la commission du Personnel et aux différents mouvements qui ont eu lieu au cours de l'année 2019 (réintégration, démission, retraite...).

Les élus du Conseil municipal sont invités à se prononcer le nouveau tableau des effectifs de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Monsieur Daniel SERRA, Adjoint au Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver les mises à jour du tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.